DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET: Subvention allouée à l'association Arte Chavalo. Exercice 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à l'association Arte Chavalo, pour ses actions sociales, culturelles et éducatives des enfants des bidonvilles,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'association une convention de subvention de fonctionnement selon le modèle de convention type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée